

LA PLACE DE L'ELEVAGE PASTORAL DANS L'ECONOMIE ET LES POLITIQUES NATIONALES ET REGIONALES

Adow Seibou Sonhaye, UEMOA, assonhaye@uemoa.int

Le pastoralisme est un système de production basé sur la mobilité des éleveurs et de leurs troupeaux. Il s'agit de déplacements saisonniers qui leur permettent de s'adapter à leur environnement et d'exploiter durablement les ressources naturelles. Les pasteurs ont des stratégies pour se prémunir des aléas climatiques et gérer leur capital bétail. Les mobilités des pasteurs ne sont pas uniquement motivées par une simple logique commerciale, mais aussi par la recherche de ressources pastorales pour leurs animaux. Le pastoralisme repose sur un certain nombre de principes qui lui confèrent son efficacité : (i) la mobilité des troupeaux ; (ii) l'utilisation des ressources naturelles communes ; (iii) l'accès à une diversité de ressources ; (iii) l'établissement de mécanismes de complémentarité entre les zones à emprise différente ; et (iv) la réciprocité dans l'accès aux ressources naturelles.

Contexte de l'élevage

L'élevage en Afrique subsaharienne est caractérisé par 5 principaux aspects : (i) une croissance rapide des effectifs, (ii) des races animales très nombreuses et parfois menacées de disparition, (iii) des systèmes particuliers de production, (iv) l'importance des productions animales dans l'économie et (v) la vulnérabilité des pasteurs.

Forte croissance des effectifs

D'après des données de la FAO, les effectifs du cheptel de la CEDEAO sont estimés à 256,9 millions en 2009. Le Nigeria possède alors 41,8% et le Niger, le Mali et le Burkina ont respectivement 14,2%, 12,7% et 11,9%. Par rapport à 1961, les effectifs ont été multipliés par 5,1 ; les petits ruminants ont connu la plus forte croissance, 7,1% pour les caprins et 5,8% pour les ovins. Les camélidés ont aussi connu un fort accroissement, 5,2 % tandis que les équidés, entre 2,7 et 2,5%.

Nombreuses races animales

Une étude la FAO (Amadou Tamsir Diop) a répertorié 13 races bovines de type taurin et 12 de type zébu, en plus des métis. Cette multitude de races fait de l'Afrique, un réservoir de grande diversité zoogénétique. Chez les petits ruminants, il existe deux races : le *Djallonké* et la *Sahélienne* avec plusieurs sous races aussi bien chez les ovins que les caprins. Chez les camélidés, seul le dromadaire est élevé en Afrique. Plusieurs sous races sont inventoriées, notamment : *Gorane, Tibesti, Ajjêr, Kanem, l'Aïr, Adrar des Iforas, Yoria, Manga, Arabe, Zebedi, Bahr, Azawak, Azarghaf*. Pour les équidés, les races retrouvées sont surtout locales.

Systèmes particuliers de production

Plusieurs études (Blein et al. 2008) ont classé les grands systèmes d'élevage en Afrique en trois catégories. Pour les systèmes pastoraux, l'alimentation des animaux est fondée sur la valorisation des ressources naturelles (herbages et arbustes) des zones arides et semi arides des pays sahéliens enclavés.

Les systèmes hors sols concernent essentiellement la production urbaine et périurbaine qui a connu une croissance importante, à la faveur de l'extension des villes et des régimes alimentaires urbains. Ces productions sont réalisées avec des aliments intégralement achetés à l'extérieur de l'unité de production (fourrages, céréales, compléments alimentaires importés).

Les systèmes agro-pastoraux combinent le pâturage sur des terres non cultivées, la consommation de fourrages cultivés, de sous-produits agro-industriels, etc. dans des exploitations de polyculture élevage. Ces systèmes concernent beaucoup de pasteurs qui ont dû se sédentariser et diversifier leur économie domestique en développant la culture (descente des pasteurs vers les zones cultivables). Ils concernent aussi une proportion désormais importante de cultivateurs qui ont introduit l'élevage comme élément de diversification économique mais aussi d'amélioration des systèmes techniques (fertilité des sols, traction animale, capital assurant la couverture de certains risques) et de leur productivité.

Importance des productions animales dans l'économie

Des études de cas montrent que l'élevage apporte 34% des revenus monétaires des ménages ruraux contre 14 % pour les produits végétaux. Une enquête réalisée auprès de plusieurs agropasteurs au Burkina Faso donne des indications sur l'importance des revenus d'élevage dans la vie des populations rurales. Au Niger, une enquête du budget de consommation des ménages indique que le secteur élevage contribue à plus de 15 % au budget des ménages et sa contribution à la satisfaction des besoins alimentaires se situerait autour de 25%.

Vulnérabilité des pasteurs

Dans un environnement risqué et aléatoire, la mobilité est une technique avancée pour l'accès aux ressources naturelles essentielles à la vie en milieu pastoral. Mais le risque de maladies épidémiques menace potentiellement toutes les communautés pastorales. Les pasteurs pauvres sont toutefois plus particulièrement exposés. Aujourd'hui, la vulnérabilité des pasteurs est plus la conséquence de leur marginalisation que celle du changement climatique, des épidémies et des lois du marché. Cette marginalisation ne fera qu'exacerber leur vulnérabilité.

Caractéristiques du pastoralisme*Les différentes formes de pastoralisme*

La petite transhumance a pour but de valoriser les résidus de récoltes, d'accéder aux meilleurs pâturages ou de laisser la place aux cultures. Cette forme de transhumance est très répandue et elle permet de réduire les conflits avec les agriculteurs (Abbagana et Youla, 2009).

La grande transhumance se fait en saison sèche et ne répond pas à un schéma rigide dans ses modalités, son organisation et sa fréquence. Les distances parcourues sont de plusieurs centaines de kilomètres et dépassent fréquemment les frontières du pays d'origine.

Les facteurs à l'origine de la transhumance transfrontalière (Diakitè, 2003 ; Anonyme, 2008)

En général, les motifs de la mobilité pastorale sont les suivants: (i) l'accessibilité au fourrage en quantité (notamment après une saison des pluies déficitaires) et en qualité (pour rechercher certaines espèces végétales, *Andropogon gayanus*, *Zornia glochidiata*, les résidus de récoltes) ; (ii) l'insuffisance de l'eau d'abreuvement pour le cheptel en saison sèche ; (iii) le souci d'éviter les dégâts champêtres en saison pluvieuse ; (iv) l'abandon des zones affectées par les maladies animales ; (v) la recherche d'éléments minéraux (cure salée) ; (vi) le souci de réduire les risques de perte de bétail par vol ; (vii) le souci d'éviter les conflits interethniques ; (viii) la recherche de gènes pour améliorer la productivité du troupeau; (ix) l'insécurité liée à la prolifération d'armes de guerre et au banditisme.

L'évolution du pastoralisme face aux contraintes d'accès aux ressources

Plusieurs facteurs contribuent à une réduction drastique des espaces de pâturage, mettant ainsi les systèmes pastoraux dans une situation de précarité. Ainsi, dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, on constate une progression rapide du front agricole, de l'ordre de 3 à 6 % par an, au détriment des terres de parcours. La colonisation des espaces sylvo-pastoraux prend de l'ampleur dans les régions soudano-sahéliennes situées au sud des pays sahéliens et au nord des pays côtiers. Les surplus agricoles sont souvent réinvestis dans le bétail, augmentant ainsi la pression sur les ressources

Les principaux axes de la transhumance transfrontalière

Il existe en Afrique de l'Ouest trois axes principaux de transhumance (Bonnet et Guibert, 2009). Le sous espace Ouest polarisé sur le Sénégal et la Guinée Conakry. Ces axes de transhumance constituent en même temps les couloirs de commercialisation des troupeaux. Ainsi en direction du Sénégal, quelques 87.000 têtes de bovins ont été reçues du Mali et du Burkina en 2007. L'axe central représente environ 400.000 à 500.000 têtes de bétail sur pied qui alimentent les marchés de ce couloir chaque année. La demande ivoirienne, après la déprime des années 2003 à 2006 est nettement relancée. La demande ghanéenne devrait aussi très fortement augmenter ces prochaines années. En fonction des problèmes rencontrés en Côte d'Ivoire, les flux se sont fortement déportés sur le Ghana et le Togo. En tenant compte des flux d'exportation du bétail, cet axe central correspond au Couloir Central retenu pour le

commerce du bétail. Le sous-espace Est, constitué par le Nigeria et ses pays voisins. C'est un marché en pleine expansion du fait de la demande nigériane qui va constituer un élément prépondérant dans les prochaines décennies. Selon la FAO, la disponibilité nationale en viande du Nigeria est passée de près de 230.000 tonnes en 1990 à plus de 325.000 tonnes en 1999. Les importations nigérianes de bétail sur pied, en provenance du Tchad et du Niger, seraient de 720.000 à plus d'un million de têtes par an, soit de l'ordre de 20 à 25 % de la consommation du Nigeria.

Les problèmes rencontrés lors de la transhumance transfrontalière

En tenant compte des diverses contraintes (obligation de posséder les divers documents, de se présenter au niveau des postes de sorties et d'entrées), les éleveurs transhumants sont en majorité dans l'illégalité se disant « que dans tous les cas, il faut payer même si on est en règle ». La pratique clandestine de la transhumance est donc la plus généralisée. Durant la période de transhumance, les principaux problèmes auxquels sont confrontés les pasteurs sont les suivants : (i). Rétrécissement et colonisation des espaces pastoraux ; (ii). Exploitation et destruction des aires protégées ; (iii). Insuffisance quantitative et qualitative des médicaments vétérinaires ; (iv). Application insuffisante des textes sur les divers conflits liés aux dégâts des champs ; (v) Impunité des voleurs d'animaux; (vi) Multiples fausses taxations et amendes ; (vii). Tracasseries administratives, douanières et des forces de l'ordre; (viii). Méconnaissance des langues parlées dans les zones de transhumance (Günter, 2006; Anonyme, 2011).

Les grands enjeux du pastoralisme

Adaptation au changement climatique et à la dégradation de l'environnement

Changement climatique et impact sur les systèmes de production

De manière générale, les études ont montré que depuis la fin des années 1960, une réduction de 180 mm de l'amplitude annuelle moyenne des hauteurs totales de pluies a été enregistrée. En outre, une intensification des sécheresses s'est produite pendant la même période, notamment dans les années 1970 et 1980. Par ailleurs, les pluies du début de saison pluvieuse sont violentes, atteignant fréquemment une intensité supérieure à 100mm/h ce qui favorise l'inondation et l'érosion sur les sols mal protégés (Blein et al, 2008).

Fréquentation de plus en plus accrue des Aires Protégées (AP)

On constate de plus en plus une occupation des Aires Protégées par les éleveurs transhumants. C'est le cas au Sénégal où le Parc de Niokolo Koba, reçoit d'importants troupeaux notamment de petits ruminants. C'est également le cas du Parc W (géré conjointement par le Bénin, le Burkina Faso et le Niger) où depuis les années soixante-dix, la transhumance s'est accrue. Partout, le besoin d'espace est impérieux, particulièrement pendant les années de sécheresse.

Impact des activités minières sur les zones de parcours

Dans certains pays, l'exploitation de mines d'or laisse des terrains excavés qui provoquent parfois des accidents graves pour les animaux. Parfois les eaux usées issues de ces mines ne sont pas traitées dans les normes et causent des empoisonnements massifs d'animaux. De même, les exploitations minières produisent des poussières qui réduisent la valeur nutritive des pâturages environnants RPL (Réseau Plaidoyer Lobbying, 2008).

Modification de la carte épidémiologique

Les changements climatiques accentuent les mouvements de transhumance comme décrit plus haut. La transhumance soumet les animaux à des processus pathologiques nouveaux alors que ces mêmes animaux véhiculent dans leur zone de passage des germes pathogènes. Les conditions écologiques (eau de surface, humidité de l'air, température, faune, flore, etc.) ayant été modifiées, elles favorisent aussi le développement de vecteurs (moustiques, tiques et mouches) de germes pathogènes (sources de parasitoses, d'arboviroses, de maladies telluriques, de maladies nutritionnelles, etc.).

Prise en compte dans les politiques de développement, la législation et la réglementation

Prise en compte du Pastoralisme dans les politiques foncières

- Compétition pour l'accès au foncier par l'élevage transhumant

Le potentiel de terres agricoles de l'Afrique de l'Ouest est encore très important. Selon les statistiques de la FAO, la région dispose d'environ 236 millions d'hectares de terres cultivables (Blein et al. 2008). À ce potentiel cultivable, il faut ajouter quelques 119 millions d'hectares de pâturage favorable au développement de l'élevage. Les zones de pâturages ont connu un accroissement de 5% entre 1985 et 2005. Si l'on prend en compte l'ensemble de la superficie de l'espace CEDEAO, on se rend compte que la charge animale a fortement évolué. Elle est passée de 19 ha/UBT en 1961 à 5 ha/UBT en 2009. Et si la tendance se poursuit, elle ne sera que de 3 ha/UBT en 2030 et 1 ha/UBT en 2050. Avec la crise alimentaire mondiale et l'augmentation des besoins en énergies renouvelables, des États et les investisseurs nationaux et internationaux se portent acquéreurs de vastes superficies dans les pays en développement.

- Niveaux de prise en compte du foncier pastoral

On note une tendance chez les États depuis une dizaine d'années à adopter une démarche participative pour l'élaboration des documents et lois touchant au foncier (CEDEAO, 2010). Tous les pays n'en sont cependant pas au même stade. Certains tentent de concevoir une réforme foncière, d'autres en sont au stade de la mise en œuvre de leur réforme, d'autres encore n'envisagent pas pour le moment de réformes. Quatre États d'Afrique de l'Ouest (Ghana, Sierra Leone, Guinée, Burkina Faso) ont adopté des documents de politique foncière. D'autres comme le Niger, la Côte d'Ivoire et le Benin, ont adopté des lois cadres sur le foncier. Le Mali et le Sénégal ont adopté des lois d'orientation agricole qui prévoient l'élaboration de politiques foncières et des lois sur le foncier rural. La perception différenciée des législations nationales et des textes communautaires impose de mettre en place les jalons d'une réelle amélioration du cadre législatif et réglementaire régissant la transhumance.

Prise en compte du Pastoralisme dans les politiques et au niveau des institutions nationales et sous régionales

- La place du pastoralisme dans les politiques de développement

Historiquement, les gouvernements d'Afrique subsaharienne ont considéré le pastoralisme (et la mobilité du bétail en particulier) comme arriéré, peu rentable et destructeur. La tendance a été de favoriser la sédentarisation et d'essayer de convertir les pasteurs nomades en gardiens de bétail « modernes » (IIED, 2008).

Des études ont révélé que les politiques pastorales intégrées dans des politiques agricoles globales ont été non seulement mal articulées avec les politiques macro-économiques, mais se résument souvent à des plans d'action, programmes et projets dont la réalisation dépend largement des concours financiers extérieurs. Elles n'ont pas protégé les ressources pastorales clés (zones humides, réserves de saison sèche et couloirs de passage) de l'empiètement par les agriculteurs, les investisseurs et les parcs nationaux (CEDEAO, 2005 ; IIED, 2008).

Globalement les politiques de développement, du fait des difficultés liées à l'isolement et l'éloignement des zones pastorales, n'ont pas pu, ou su, assurer les grands services attendus de l'État : scolarisation, santé humaine, sécurité, commerce. Le clivage entre les grands groupes de producteurs (agriculteurs et éleveurs transhumants) demeure et ces groupes complémentaires s'opposent, paradoxalement. Dans chaque pays, des institutions se sont mises en place pour agir sur les problématiques liées au pastoralisme. Il s'agit évidemment de l'État et des systèmes politiques en place, mais aussi des institutions de la société civile ou des partenaires internationaux au développement.

- La place du pastoralisme dans l'environnement institutionnel sous régional

Plusieurs institutions d'envergure régionale, continentale et internationale appuient ou accompagnent les États dans l'amélioration des conditions de productions animales mais aussi dans l'accès aux financements du secteur de l'élevage. Ce groupe d'acteurs institutionnels contribue à élaborer des politiques favorables à la transformation de l'élevage et à une meilleure insertion des acteurs des différentes filières dans le circuit marchand ouest africain. Les deux plus importantes organisations ouest africaines sont la CEDEAO et l'UEMOA.

Prise en compte du pastoralisme dans les textes législatifs et réglementaires

Des documents relatifs à la gestion des pâturages ont été élaborés dans la plupart des pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Togo, etc.). Il s'agit de décrets, arrêtés, conventions ou chartes locales. Mais dans l'application, ces documents rencontrent parfois des contraintes. Parmi celles-ci, on trouve (i) la réticence des autorités administratives à signer les différents documents qui n'ont aucune base juridique, (ii) la faible diffusion de ces textes qui entraîne leur méconnaissance, (iii) les difficultés à mettre en œuvre une approche réellement participative, (iv) la faible efficacité des mécanismes de suivi, etc. Pourtant les conventions locales ont montré des impacts positifs. Elles contribuent à un renforcement de la cohésion sociale dans les zones où elles sont mises en œuvre.

*Contribution à la demande liée à la croissance démographique et au développement des centres urbains**L'apport du pastoralisme à la demande liée à la croissance démographique*

En Afrique de l'Ouest, les statistiques (FAO, 2005) indiquent une forte demande en produits animaux, notamment au niveau des pays côtiers : 520.770 têtes de bovins pour le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria et le Togo pris ensemble. Les données plus récentes sur la production d'animaux dans trois pays enclavés du Sahel (Burkina Faso, Mali et Niger) indiquent un potentiel total exploitable de 22,5 millions de têtes de bovins en 2005. Le taux de croissance de l'offre en produits animaux est estimé actuellement à 2 %. Mais, d'après le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, avec une croissance annuelle estimée à 4 %, la demande en produits animaux devrait augmenter de plus de 250% d'ici 2025. Le déséquilibre, entre l'offre et la demande sous régionale, va donc persister et s'aggraverait dans les années 2020.

L'apport du pastoralisme au développement des centres urbains

Les données de FAOSTAT indiquent que le taux moyen d'urbanisation a fortement évolué en Afrique de l'Ouest. Il est passé de 16% en 1961 à 44% en 2009. Selon les États, il varie de 49% au Nigeria à 17% au Niger. Cette croissance urbaine est principalement nourrie dans un premier temps par les mouvements de population en provenance du monde rural. Mais depuis plusieurs années, ce sont plutôt les naissances qui sont à l'origine de cette croissance urbaine (à hauteur de 70% environ).

Place du pastoralisme dans les économies et politiques nationales et régionales

De nos jours et depuis plusieurs années, on a noté une contribution significative du pastoralisme dans la croissance économique des États. Selon les statistiques du cadre politique de l'Union Africaine, quelques 268 millions d'éleveurs pastoraux vivent encore sur 43% des terres africaines et contribuent de 10 à 44% au PIB dans les pays concernés. En creusant un peu plus, on peut voir qu'en Afrique occidentale, la contribution de l'élevage au PIB agricole varie de 5% en Côte d'Ivoire à 44 % au Mali et fournit de l'emploi à environ 50% de la population économiquement active. L'élevage est aussi un facteur clé d'intégration régionale. Les ovins et caprins restent des produits d'exportation majeurs des pays sahéliens enclavés vers les pays côtiers et sous humides. En Afrique centrale, la contribution du secteur au PIB a été estimée à 27% au Tchad, 13% au Cameroun, et 9% en République centrafricaine. Ce qui a permis le développement du commerce interrégional en direction de pays consommateurs comme le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale etc. Même cas de figure en Afrique orientale où selon les experts, les multiples avantages socioéconomiques et culturels du pastoralisme sont mieux exploités.

Une étude réalisée par la FAO (Amadou Tamsir Diop) a proposé quelques pistes d'amélioration de la contribution de l'élevage transhumant à l'économie des pays d'Afrique de l'Ouest, parmi lesquelles :

Améliorer la contribution de l'élevage transhumant à l'approvisionnement en produits animaux des centres urbains :

- Identification et aménagement des espaces nécessaires pour les productions pastorales ;
- Définition des conditions d'utilisation des aires protégées et des zones tampons lors des transhumances transfrontalières ;
- Promotion de l'intégration agriculture-élevage ;

- Réduction des mortalités et morbidités du cheptel en période de transhumance (cheptel transhumant et cheptel des zones d'accueil) ;
- Mise en place d'un système d'information sur les systèmes pastoraux ;
- Renforcement de la capacité des associations de pasteurs à accéder aux aliments bétail et aux médicaments en période de transhumance ;
- Mise en place de cadres fonctionnels de concertation sur les questions de transhumance frontalière aux échelles régionale et nationale ;
- Identification des races d'animaux domestiques menacées en vue de leur préservation ;
- Création d'une taxe d'aménagement sur les terres aménagées sur fonds publics ;
- Mise en place de plans d'occupation et d'affectation des sols ;
- Réduction de la vulnérabilité des femmes en période de transhumance ;
- Analyse prospective de la transhumance transfrontalière ;
- Formation aux techniques d'exploitation durable des ressources pastorales ;
- Appui au développement de la recherche et de la formation dans le domaine de l'Elevage transhumant ;
- Réduction des pertes d'animaux lors des transhumances (vols et accidents) ;
- Renforcement de la capacité des instances de suivi de la transhumance transfrontalière.

Renforcer la place de l'élevage transhumant dans les politiques de développement et les institutions nationales et sous régionales

- Evaluation du poids économique de l'élevage transhumant dans les économies locales et nationales ;
- Impact des acquisitions foncières à grande échelle encouragées par l'État ;
- Impact de la décentralisation sur la transhumance transfrontalière ;
- Analyse des textes réglementaires de la CEDEAO sur la transhumance transfrontalière ;
- Harmonisation des différents textes législatifs et réglementaires sur la transhumance transfrontalière ;
- Renforcement des capacités des organisations socioprofessionnelles et des chambres d'agriculture à négocier ;
- Appui à la mise en réseau et au renforcement des capacités des ressources humaines des organisations socioprofessionnelles et des chambres d'agriculture ;
- Renforcement du rôle des collectivités dans la gestion foncière ;
- Création d'un cadre unifié d'action des ONG œuvrant pour l'amélioration de la TT ;
- Analyse du rôle des différentes institutions dans la gestion de la transhumance transfrontalière ;
- Mise en place d'un cadre unitaire d'actions des Organisations socioprofessionnelles évoluant dans le domaine de la TT.

Réduire de façon durable les pertes de production de l'élevage transhumant liées au changement climatique et aux différentes formes de dégradation de l'espace pastoral

- Mise en place d'un système d'information sur les productions pastorales (viande et lait) ;
- Diffusion de technologies locales de transformation des produits animaux ;
- Renforcement des initiatives en matière de collecte et de transformation de lait local ;
- Financement de leurs activités de commerce ;

- Mise en place d'une monnaie commune ;
- Mise en place de filières d'embouche dans les régions côtières ;
- Création d'un environnement favorable à l'accès au marché pour les troupeaux pastoraux.

Conclusion

La mobilité pastorale n'est pas seulement une stratégie d'élevage adaptée à la variabilité spatiotemporelle des ressources au Sahel, mais un mode de vie participant à la sécurité de l'éleveur, de sa famille et de ses animaux. Le maintien du pastoralisme en Afrique subsaharienne nécessite donc un ensemble de mesures techniques et à caractère social, mais aussi la compréhension des modes originaux de fonctionnement de ces sociétés. Il s'agit d'abord de régler un problème foncier particulier qui passe par une reconnaissance des droits de parcage et de transhumance et par des formes juridiques qui ne sont pas nécessairement des droits de propriété, mais qui garantissent les exigences de mobilité sans lesquelles le pastoralisme est condamné. Il s'agit notamment de (i) l'accès à l'eau et aux pâturages et de (ii) l'accès aux marchés. Parmi les innovations réglementaires positives, on citera la mise en place par la CEDEAO d'un « certificat international de transhumance » qui permet aux éleveurs de se déplacer d'un pays à l'autre. Les communautés pastorales restent largement exclues des services sociaux indispensables, comme la santé ou l'éducation, ce qui suppose la volonté d'assurer des services coûteux dans des zones d'accès difficile et à la population dispersée. Les populations pastorales des quatre coins de l'Afrique restent en grande partie marginalisées parce qu'elles vivent dans des régions reculées, loin des centres politiques et économiques. Elles continuent d'être exclues des processus de prise de décisions qui influent sur leurs moyens de subsistance et par là même, elles restent vulnérables à la sécheresse, à la famine, aux conflits civils et aux problèmes écologiques.

Références bibliographiques

- Abbagana A.L et Youla A (2009)** Gestion des AP et transhumance ; La Lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest P 2.
- Amadou Tamsir Diop (2012)** : La transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest – Proposition de plan d'action ; p 1, 5 ;
- Anonyme (2008a)** Élevage et marché régional au Sahel et en Afrique de l'Ouest : Potentialités et défis ; Edition : Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE ; P 2.
- Blein R. et Soulé B.G., Dupaigne B.F. et Yérima B. (2008)** Les potentialités agricoles de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; IRAM ; PP 1, 2,3 et 4 ;
- Bonnet B. et Guibert B. (2009)** Commerce du bétail en Afrique de l'Ouest, atouts et défis pour les éleveurs Grain de sel ; n° 48 — septembre – décembre 2009 ; p 2 ;
- CEDEAO (Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest) (2005) Projet de politique agricole de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest - ECOWAP ; p 4.**
- Diakité N. (2003)** Transhumances transfrontalières en Afrique de l'Ouest – Communication Rencontre de Bamako (Mali) Praia Sahel Consult –p 2.
- Günter S., Martel, Sano B., Salifou Noufou S. (2006)** Les conflits liés à la transhumance transfrontalière entre le Niger, le Burkina Faso et le Bénin Service Allemand de Développement (DED) - Division Développement Rural, Gestion des Eaux et des Ressources Naturelles ; p 3 ;
- IIED, 2008.** Sécuriser le pastoralisme en Afrique de l'Est et de l'Ouest : Protéger et promouvoir la mobilité du bétail ; p 4 ;
- RPL (Réseau Plaidoyer Lobbying) (2008)** Rapport d'étude sur la dégradation de l'environnement en Zones minières dans la région de Kayes. Février 2008, p 3 ;

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Agricole de l'Union (PAU), adoptée en 2001, la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a ouvert deux importants chantiers relatifs au secteur Elevage notamment :

-L'harmonisation des législations pharmaceutiques vétérinaires qui a pour objectif, l'amélioration de la qualité des médicaments vétérinaires distribués en zone UEMOA et

-Le Programme régional de contrôle des maladies animales telles que la maladie de Newcastle, la péripneumonie contagieuse bovine et charbon bactérien. Ce programme vise à débarrasser l'élevage de ses principales entraves et accroître son développement.

Concernant la transhumance, l'UEMOA travaille en synergie avec la CEDAE0 et le CILSS.

Le Certificat International de Transhumance (CIT), initié par la CEDEAO est un excellent outil de contrôle des mouvements d'animaux et permet un suivi rationnel de la transhumance entre les Etats membres. Il est appliqué dans l'ensemble des Etats membres de l'Union.

Par ailleurs, la Commission a entrepris la création ou la réhabilitation des marchés à bétail transfrontaliers et la construction des abattoirs dans l'ensemble des Etats membres.

Une première mission d'évaluation a été réalisée en 2012 et des fonds sont mis à la disposition de certains Etats pour le démarrage de la première tranche de ce projet. A ce jour, un montant de cinq cent millions (500.000.000) de FCFA a été déboursé pour le compte de ce projet.

La Commission, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), est en cours d'élaboration d'un Plan stratégique pour le renforcement des capacités des services vétérinaires.

Ce plan comporte cinq axes dont deux sont consacrés au pastoralisme. Il s'agit notamment de l'Axe 2 « Initiation d'une politique de traçabilité des animaux et des produits » et l'Axe 4 « Harmonisation des contrôles vétérinaires dans l'UEMOA et les échanges internes ».

La mise en œuvre de ce plan qui sera adopté d'ici 2014, sera point de départ d'une meilleure gestion du pastoralisme.